

**RPCTM**

REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES ET DES CHAUFFEURS DE TAXI  
DE MONTRÉAL



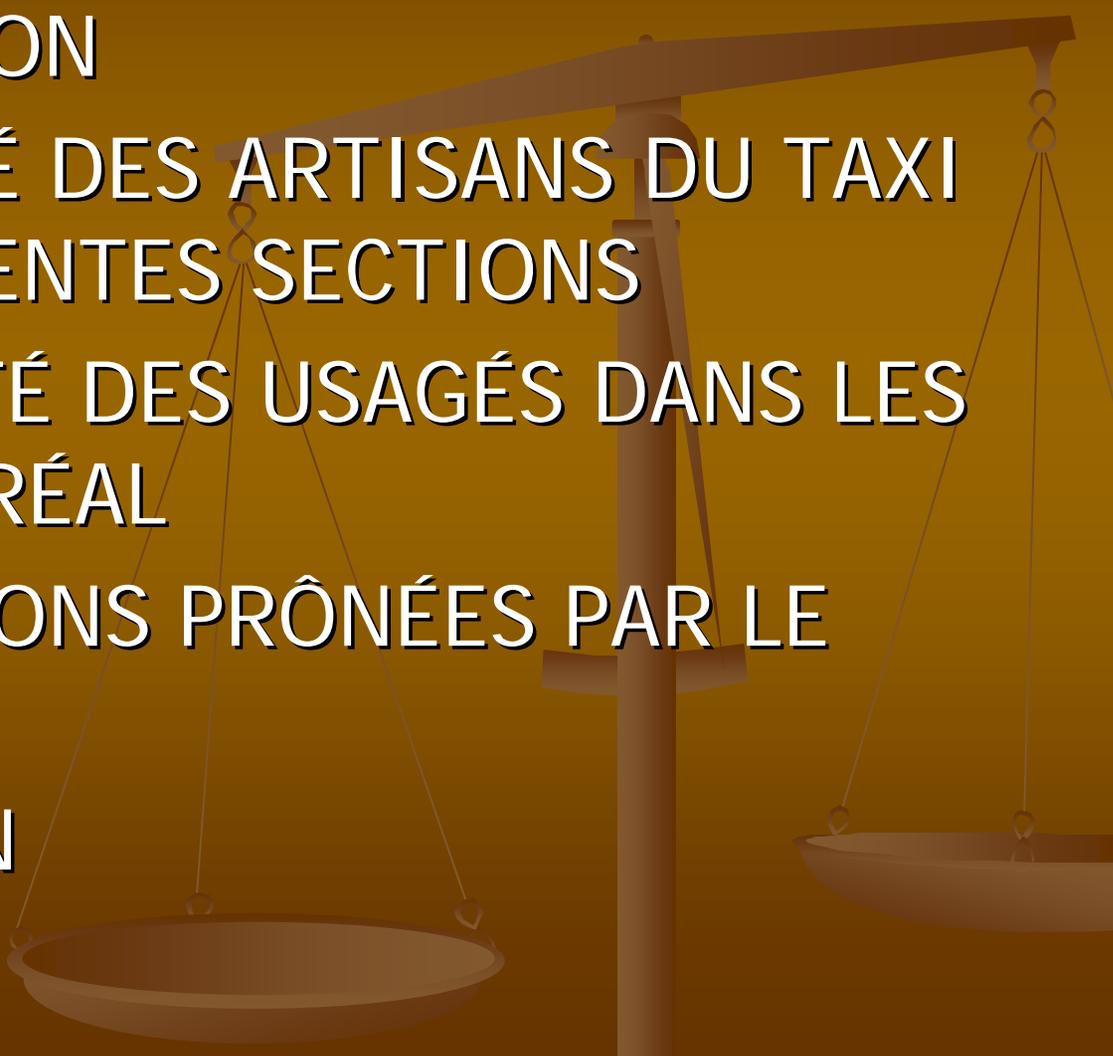
# CONSULTATION SUR LA SÉCURITÉ DES CHAUFFEURS DE TAXI ET LE SERVICE DE TRANSPORT PAR TAXI DANS MONTRÉAL

MÉMOIRE DU REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES  
ET CHAUFFEURS DE TAXI DE MONTRÉAL

Le 12 Mai 2014

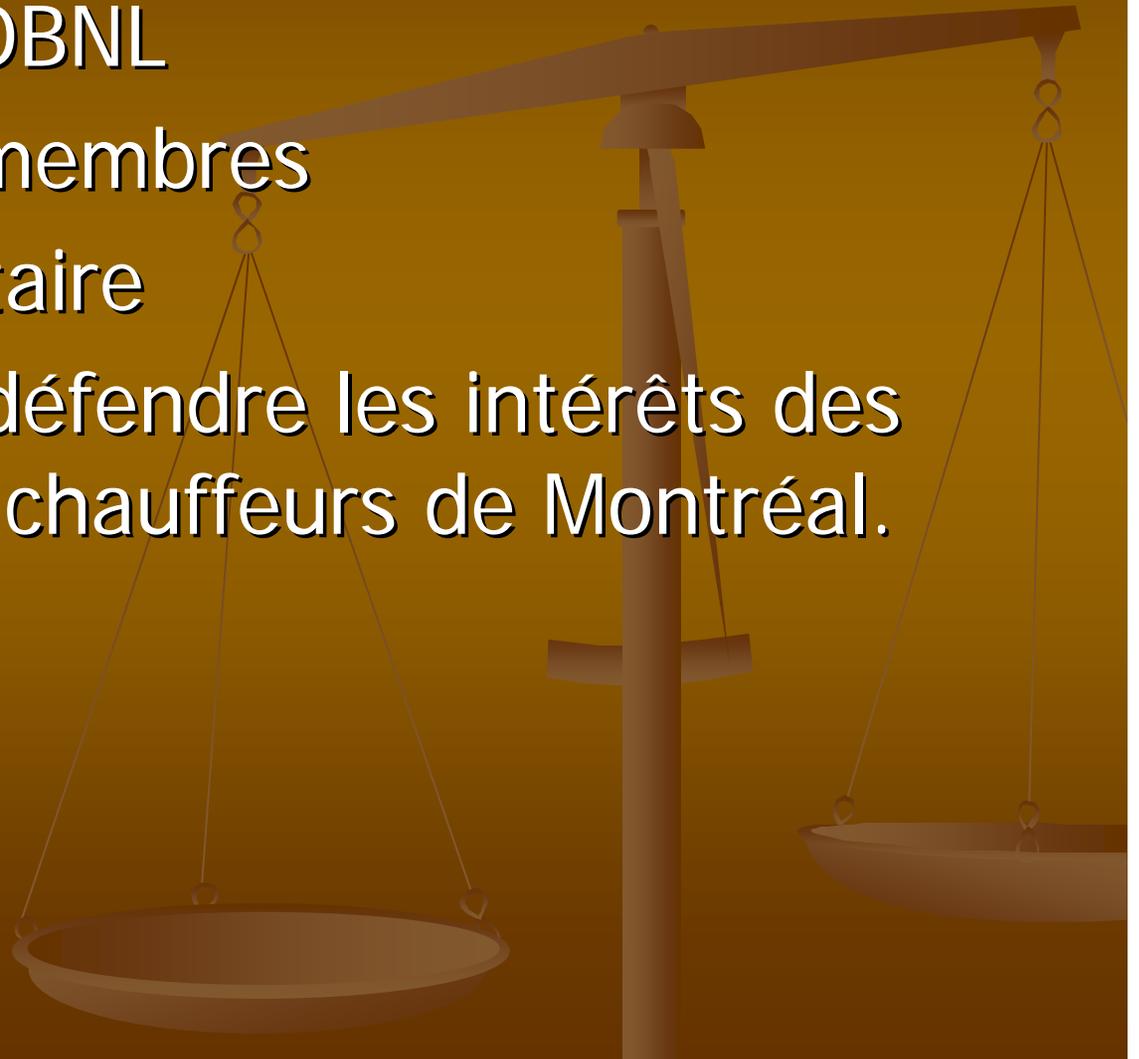


# TABLE DES MATIÈRES

- I. INTRODUCTION
  - II. LA SÉCURITÉ DES ARTISANS DU TAXI ET SES DIFFÉRENTES SECTIONS
  - III. LA SÉCURITÉ DES USAGÉS DANS LES TAXI DE MONTRÉAL
  - IV. LES SOLUTIONS PRÔNÉES PAR LE RPCTM
  - V. CONCLUSION
- 

# I. INTRODUCTION

- RPTCM est un OBNL
- Plus que 2000 membres
- Adhésion volontaire
- But principale: défendre les intérêts des propriétaires et chauffeurs de Montréal.



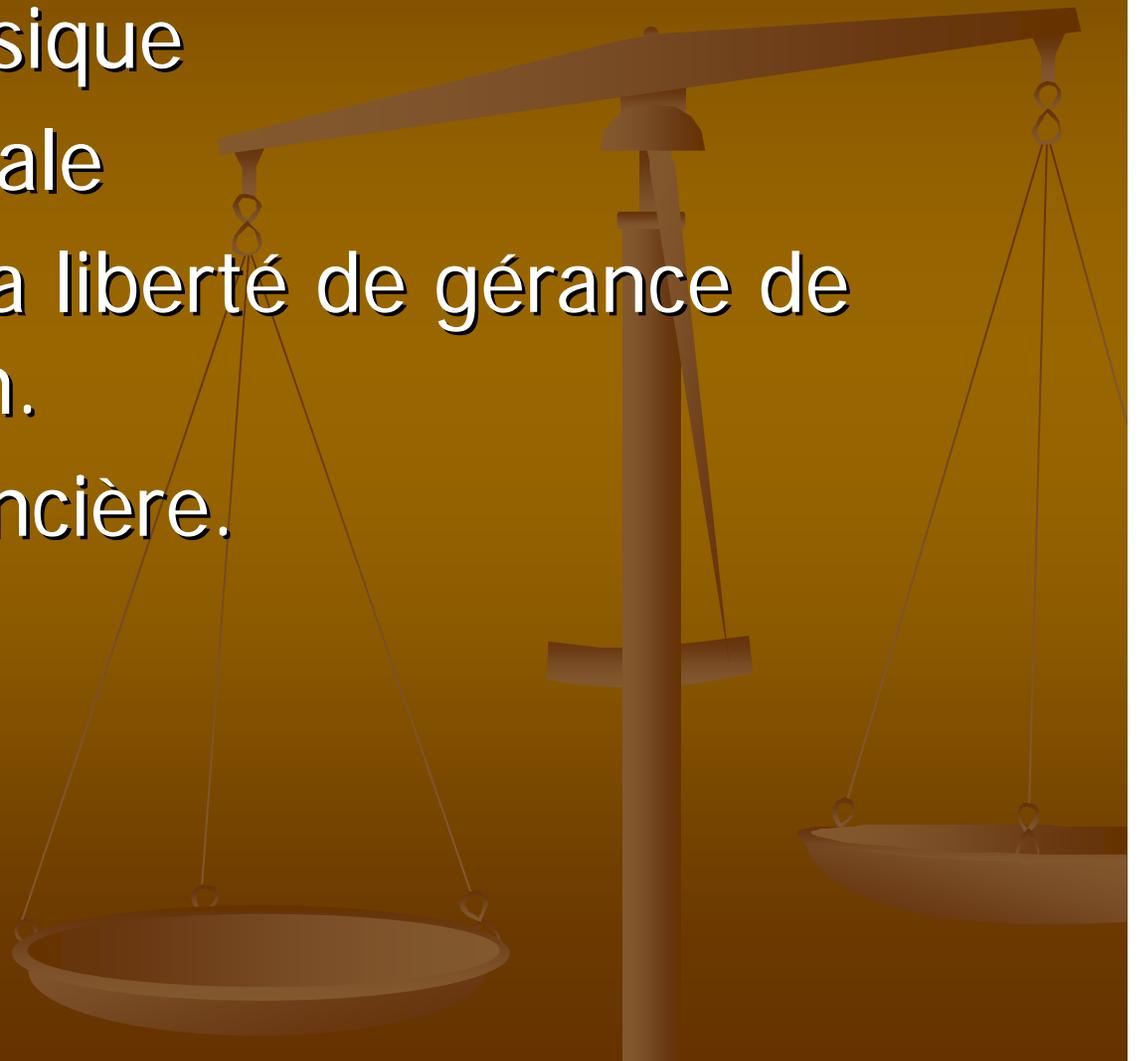
## II. LA SÉCURITÉ ET SES SECTIONS

II.a. Sécurité physique

II.b. Sécurité Morale

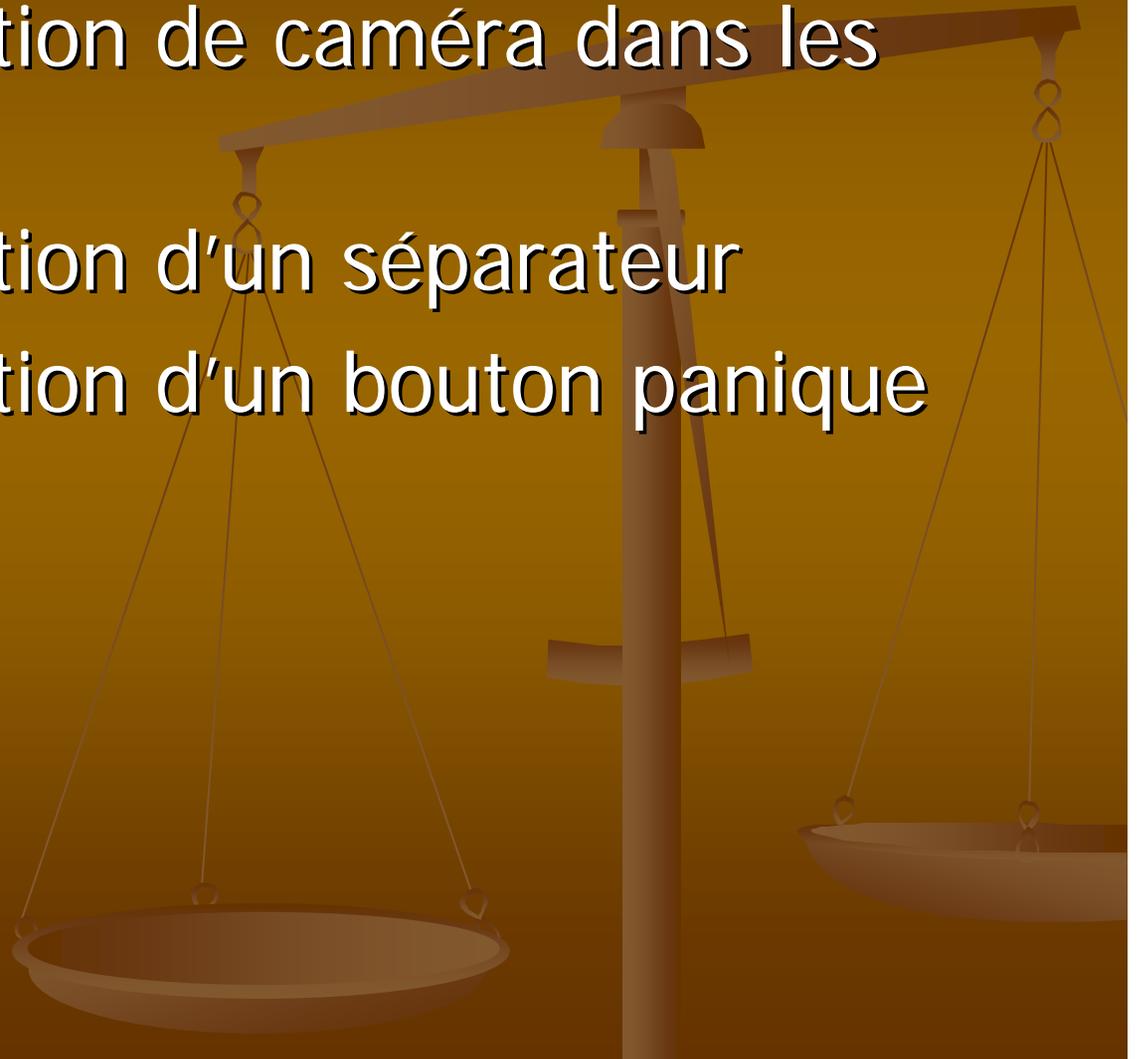
II.c. Sécurité de la liberté de gérance de notre profession.

ii.d. Sécurité Financière.



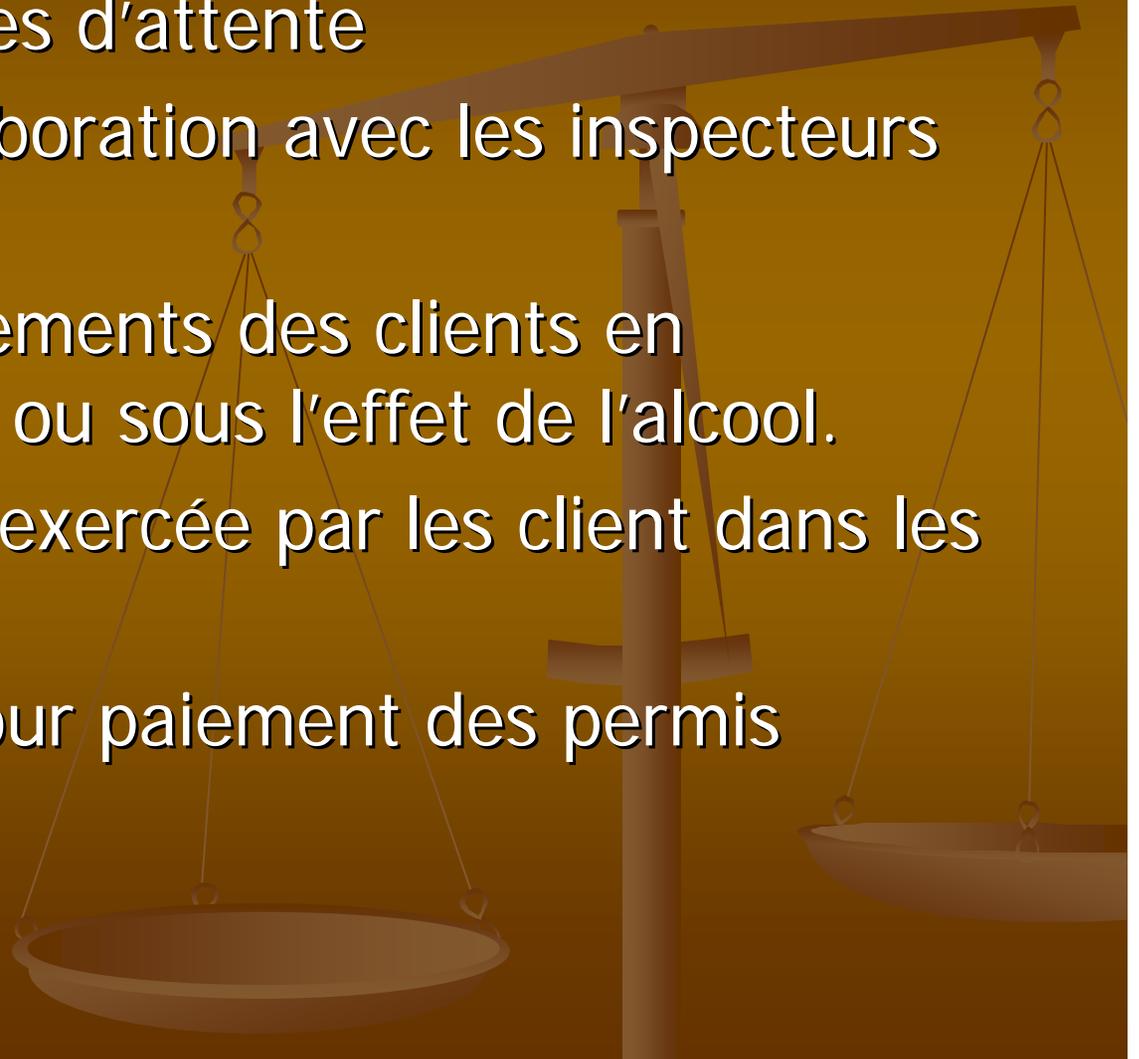
## II.a. SÉCURITÉ PHYSIQUE

- II.a.1. L'installation de caméra dans les taxis
- II.a.2. L'installation d'un séparateur
- II.a.3. L'installation d'un bouton panique



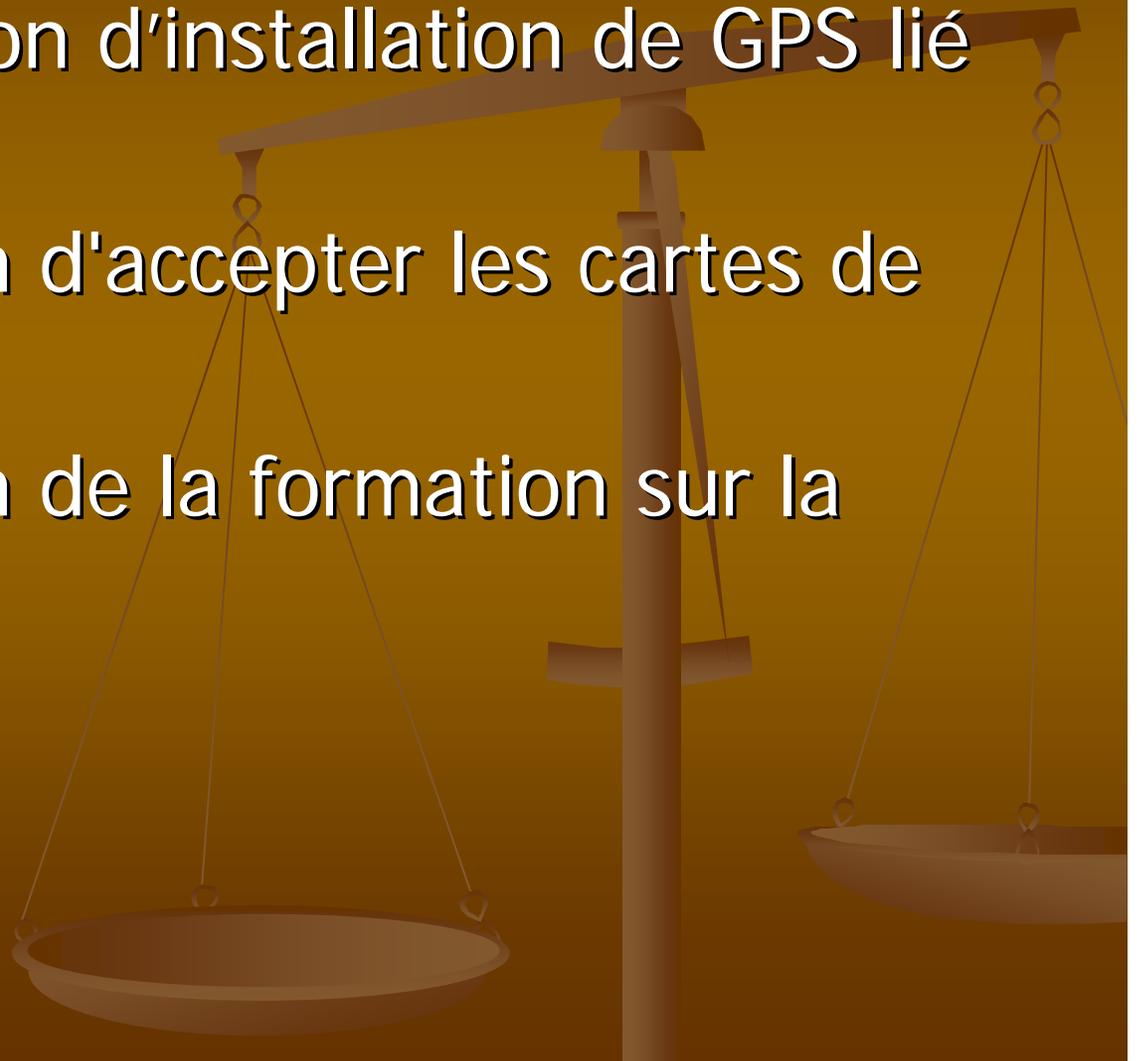
## II.b. SÉCURITÉ MORALE

- - Manque de postes d'attente
- - Manque de collaboration avec les inspecteurs du BTM.
- - Subir les déversements des clients en mauvaise humeur ou sous l'effet de l'alcool.
- - Subir la pression exercée par les client dans les congestions
- Longue attente pour paiement des permis
- Transport Illégale.

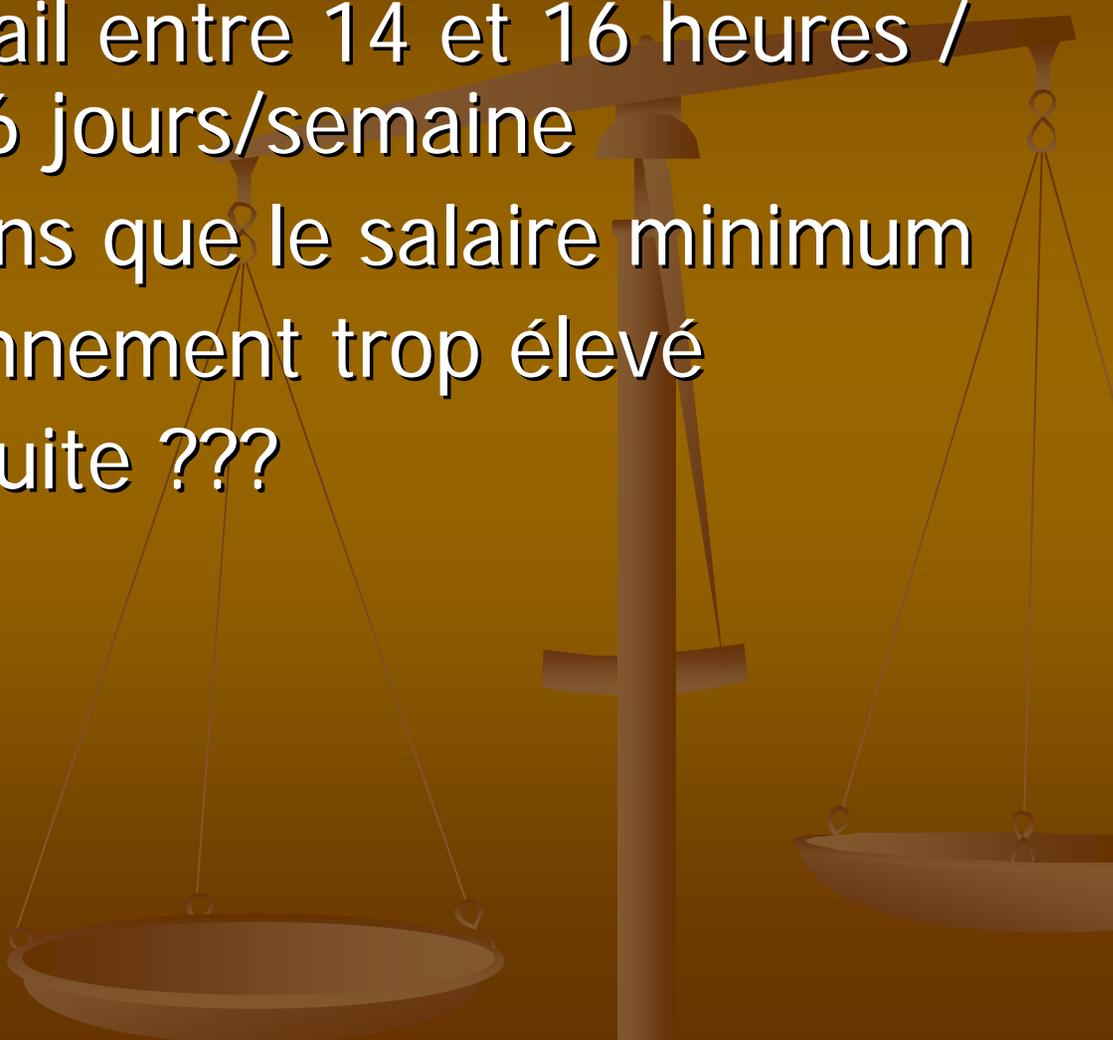


## II.c. SÉCURITÉ DE LA LIBERTÉ DE GÉRANCE

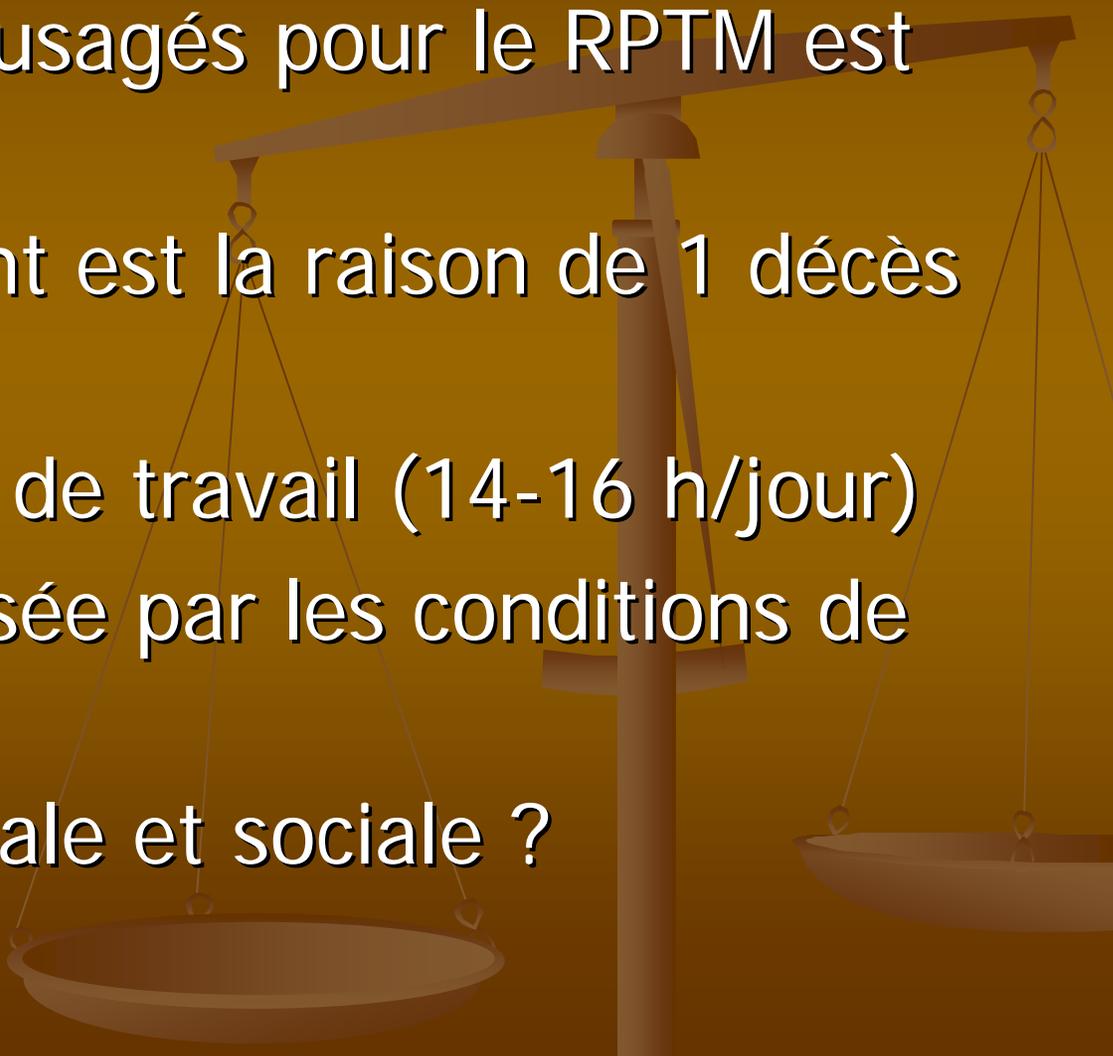
- II.c.1.- Obligation d'installation de GPS lié à une centrale.
- II.c.2.Obligation d'accepter les cartes de crédit et débit.
- II.c.3.Obligation de la formation sur la sécurité.



## II.d. SÉCURITÉ FINANCIÈRE

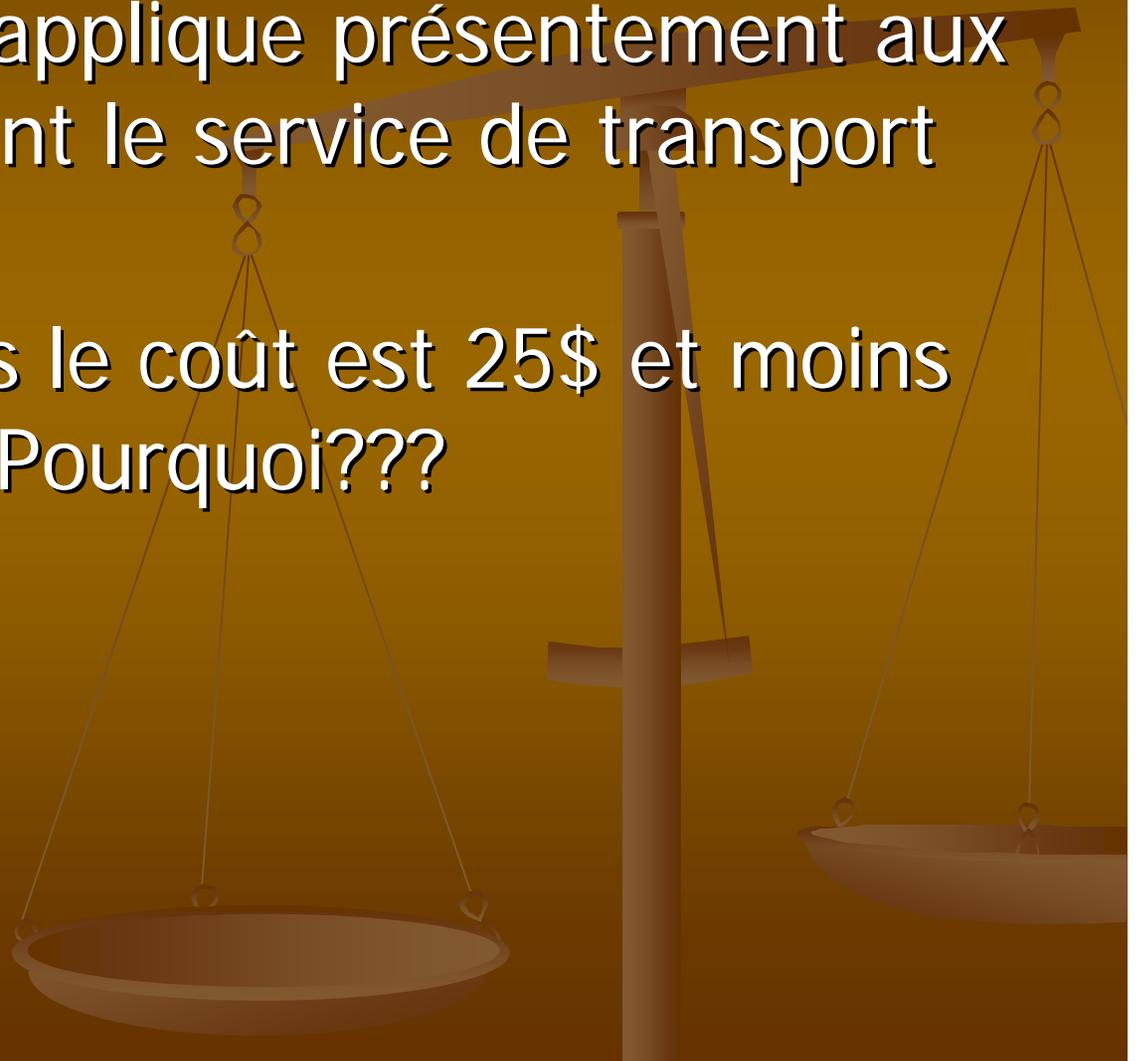
- Journée de travail entre 14 et 16 heures / jour, minimum 6 jours/semaine
  - Revenu net moins que le salaire minimum
  - Coût de fonctionnement trop élevé
  - Et Publicité gratuite ???
- 

# III. SÉCURITÉ DES USAGÉS

- La sécurité des usagés pour le RPTM est primordiale.
  - Fatigue au volant est la raison de 1 décès sur 4.
  - Longue journée de travail (14-16 h/jour)
  - La pression causée par les conditions de travail
  - Quelle vie familiale et sociale ?
- 

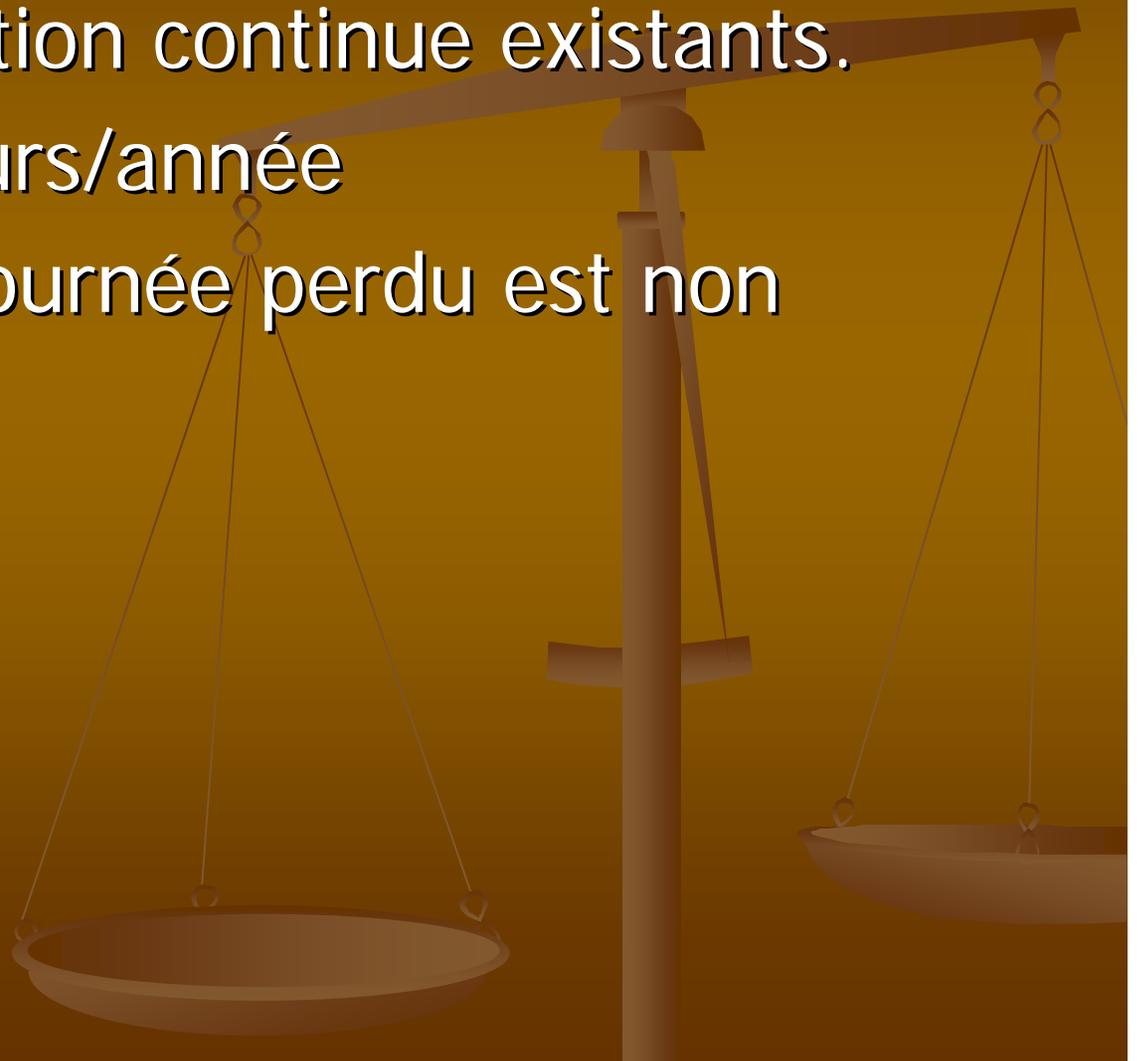
## III.a. OBLIGATION DE VÉRIFICATION D'ANTÉCEDANT

- Cette mesure s'applique présentement aux chauffeurs offrant le service de transport adapté.
- Dans les régions le coût est 25\$ et moins à Montréal 65\$ Pourquoi???

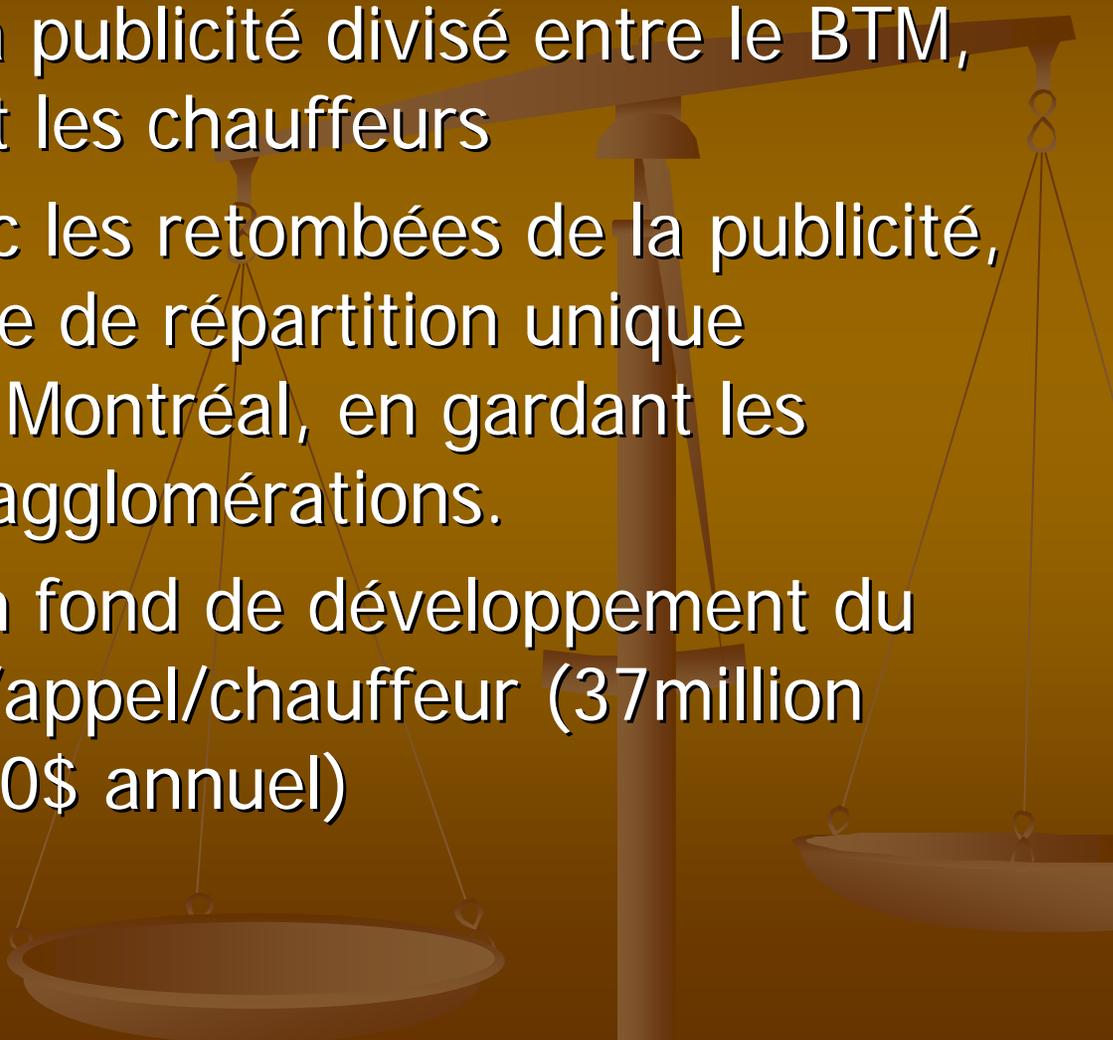


## III.b. COURS DE FORMATION SUR LA SÉCURITÉ

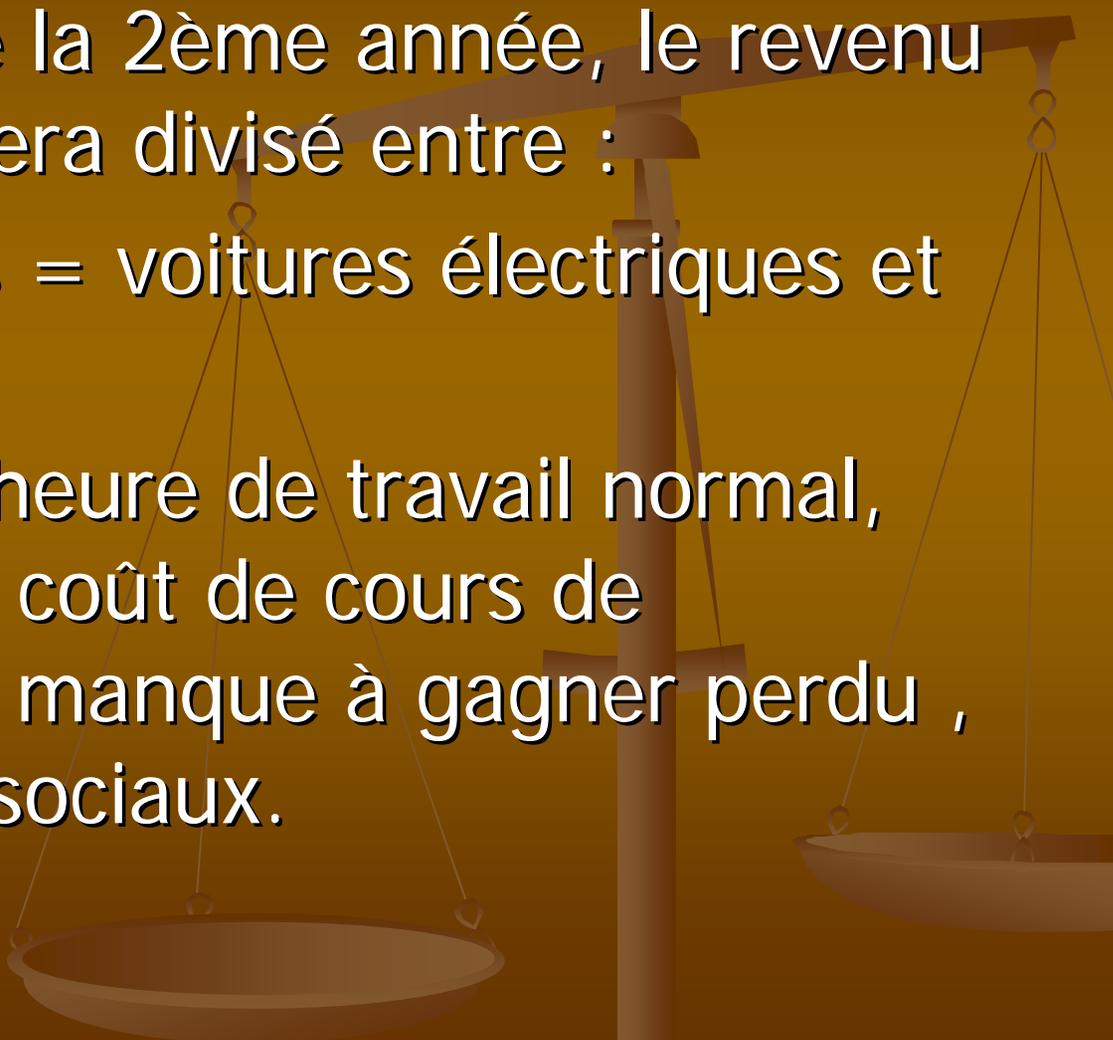
- Cours de formation continue existants.
- Coût de 25\$/jours/année
- Revenu de la journée perdu est non récupérable.



## IV.SOLUTIONS PRÔNÉES PAR LE RPCTM

- IV.a. Revenu de la publicité divisé entre le BTM, les Propriétaires et les chauffeurs
  - IV.b. Le BTM, avec les retombées de la publicité, créera une centrale de répartition unique gratuite pour tout Montréal, en gardant les particularités des agglomérations.
  - IV.c. Création d'un fond de développement du BTM par 20cents /appel/chauffeur (37million d'appel= 1.400.000\$ annuel)
- 

## IV.SOLUTIONS PRÔNÉES PAR LE RPCTM (suite)

- IV.d. À partir de la 2ème année, le revenu de la publicité sera divisé entre :
    - \*les propriétaires = voitures électriques et adaptées
    - \*les chauffeurs = heure de travail normal, récupération du coût de cours de formations et le manque à gagner perdu , plus avantages sociaux.
- 

## IV.SOLUTIONS PRÔNÉES PAR LE RPCTM (suite)

- IV.e. Dès la 1ère année le fond de développement servira à changer l'image de l'industrie:
  - \* Centrale de répartition unique
  - \* postes spéciaux avec bornes électriques
  - \* publicité pour rayonner l'industrie
  - \* plus d'effectif pour contrôler le transport illégal

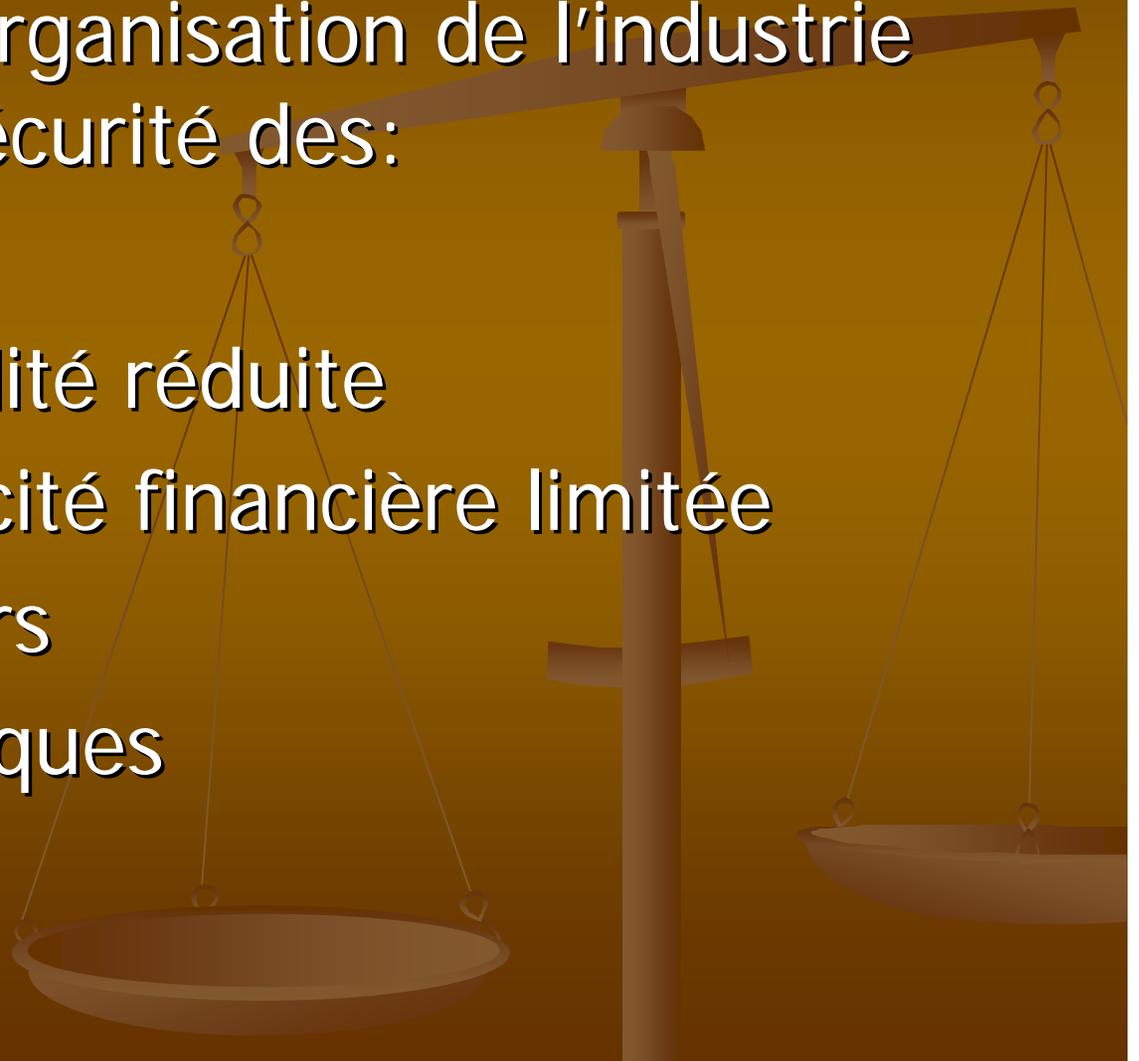
## IV.SOLUTIONS PRÔNÉES PAR LE RPCTM (suite)

- IV.f. Collaboration accrue entre BTM et propriétaires et chauffeurs de taxi.
- Contribution obligatoire de 10\$/année/chauffeur et propriétaire pour le RPCTM pour le fonctionnement de cet organisme, et pour la compensation du manque à gagner des leurs représentants sur le CA du BTM.

## V.CONCLUSION

Ce modèle de réorganisation de l'industrie va garantir la sécurité des:

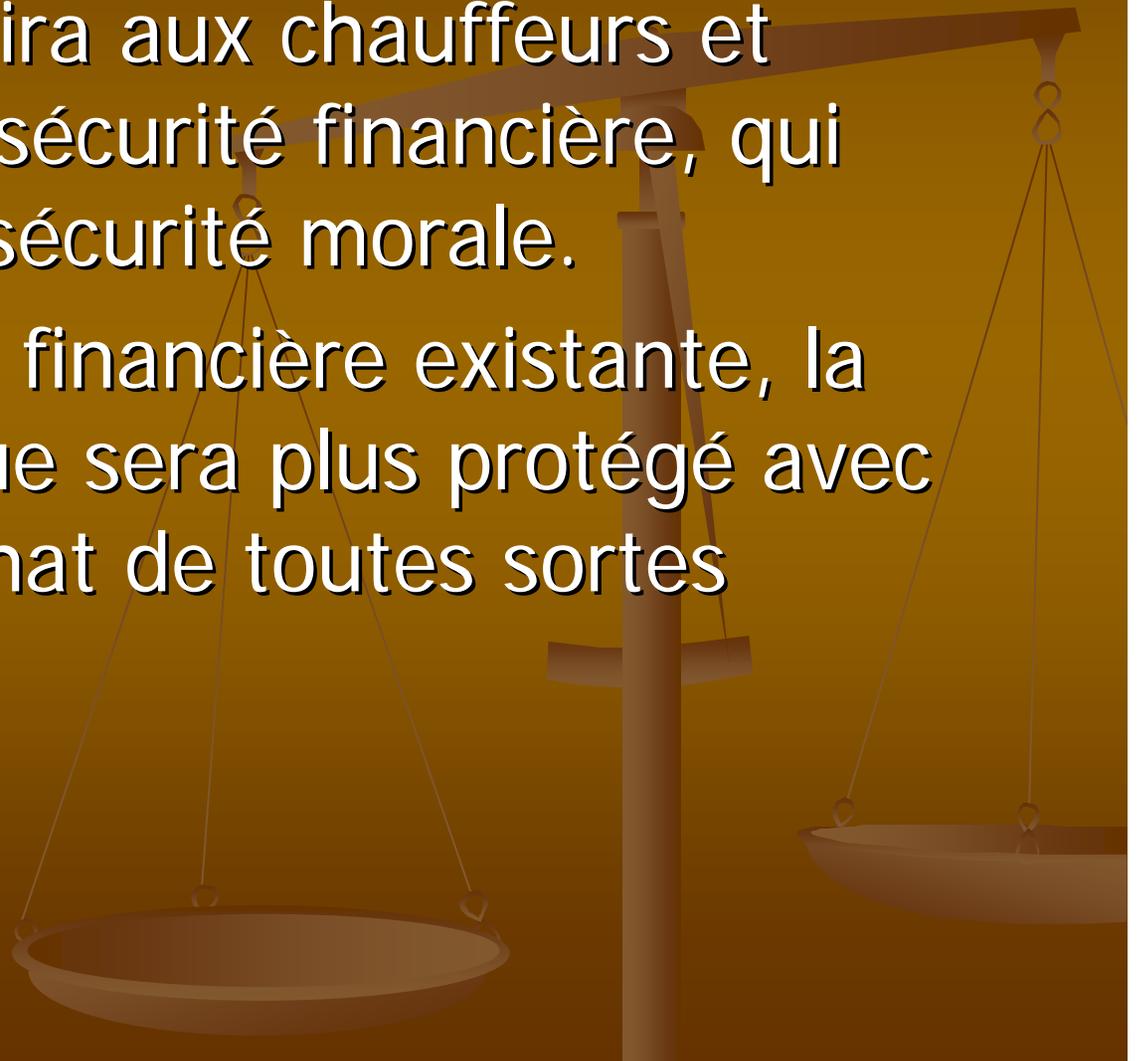
- Usagers à mobilité réduite
- Usagers à capacité financière limitée
- Usagers réguliers
- Usagers touristiques



## V. CONCLUSION (suite)

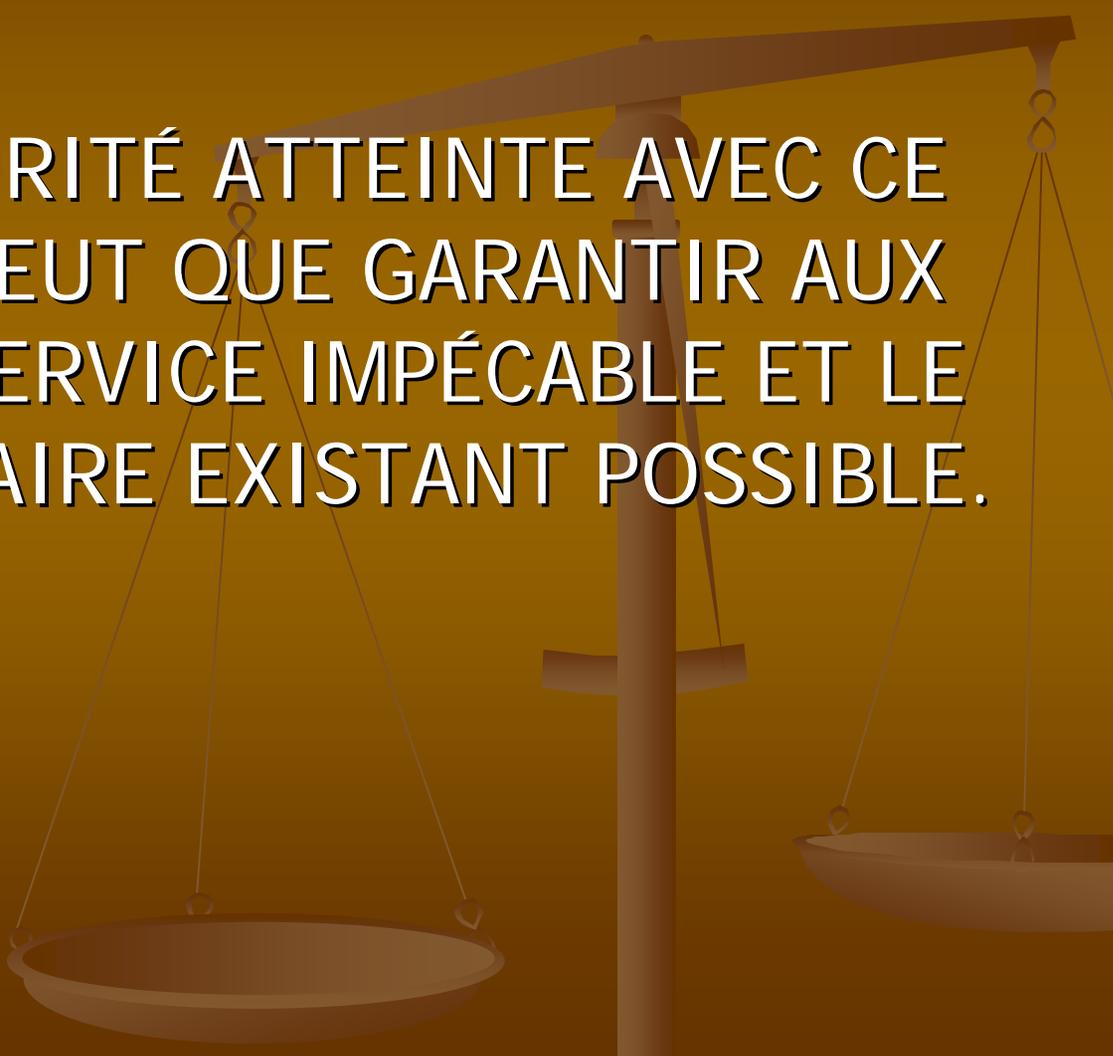
Ce modèle garantira aux chauffeurs et propriétaires la sécurité financière, qui entrainera une sécurité morale.

Avec une sécurité financière existante, la sécurité physique sera plus protégé avec la capacité d'achat de toutes sortes d'équipements.



## V. CONCLUSION (suite)

ENFIN, LA SÉCURITÉ ATTEINTE AVEC CE  
MODÈLE NE PEUT QUE GARANTIR AUX  
CLIENTS UN SERVICE IMPÉCABLE ET LE  
PLUS SÉCURITAIRE EXISTANT POSSIBLE.



# RPCTM

REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES ET DES CHAUFFEURS DE TAXI  
DE MONTRÉAL



# MERCI

